

MAIRIE  
DE  
**REPLONGES**



Extrait du Registre  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la commune de REPLONGES

\*\*\*\*\*

Séance du 25 mai 2023

\*\*\*\*\*

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-cinq mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de REPLONGES, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière du 17 mai 2023, et sous la présidence de Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES.

N° Délibération  
D282023

Nombre de membres en

Exercice : 27  
Présents : 23  
Votants : 27  
Pour : 27  
Contre : 0  
Abstention : 0

Date de la convocation :  
17/05/2023

Présents : Monsieur Bertrand VERNOUX, Maire de REPLONGES,  
M. RETY Jean-Pierre – Mme ROBIN Pascale – M. GAULIN Christian –  
Mme PACCAUD Christine – M. MONTERRAT Raphaël, Maires-Adjoints,  
M. CHEVRET Pascal – Mme BLANC Dominique – Mme RAVAT Ginette –  
Mme DESBROSSES Marie-Claire – M. MONTERRAT Franck –  
M. ALBENQUE Christophe – Mme PONCET Florence – M RIGAUD Denis –  
M. GAILLARD Bruno – Mme BOZONNET Nathalie – Mme DEGRANGE Valérie  
– Mme LOURD Mathilde – M. MURE Julien – M. BERRY David –  
Mme BONNAT Laura – M. BATAILLARD Kévin, Conseillers Municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : Mme FONTIMPE Catherine a donné pouvoir à  
M. RETY Jean-Pierre, Mme BOIVIN Nadine a donné pouvoir à M. CHEVRET  
Pascal, M. NILLON Christophe a donné pouvoir à Mme PACCAUD Christine,  
Mme JOLY Christelle a donné pouvoir à M. ALBENQUE Christophe

Absent : M. DEVEYLE Alain

Secrétaire : M. BATAILLARD Kévin

Objet de la délibération : **CONVENTION D'UTILISATION DES EQUIPEMENTS – CLUB DE  
PETANQUE**

Monsieur le Maire donne lecture aux conseillers une convention établissant les conditions de mise à disposition et d'utilisation des terrains de pétanque et de locaux au Club de Pétanque.

Cette convention indique aussi les modalités de participation du club aux dépenses d'électricité et d'éclairage.

Après avoir donné lecture de la convention ainsi présentée, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- APPROUVE la convention ainsi présentée,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention.

Pour copie délivrée conforme aux registres,  
Replonges le 30 mai 2023



Le Maire de REPLONGES,

Bertrand VERNOUX

Accusé de réception en préfecture  
001-210103206-20230525-D282023-DE  
Date de réception préfecture : 31/05/2023